AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

215C1021
FR0000033003-FS0452

10 juillet 2015

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

TOUAX SCA

(Euronext Paris)

Par courriers reçus le 9 juillet 2015, la société anonyme de droit belge Sofina[1] (31 rue de l'Industrie, 1040 Bruxelles, Belgique) a déclaré avoir franchi en baisse, le 3 juillet 2015, les seuils de 25% et 20% des droits de vote de la société TOUAX SCA et détenir 1 316 250 actions TOUAX SCA représentant autant de droits de vote, soit 22,37% du capital et 19,17% des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuils résulte d'une diminution du nombre total de droits de vote de la société TOUAX SCA par suite de la mise au porteur d'actions TOUAX SCA auxquelles étaient préalablement attachés des droits de vote double.

[1] Les principaux actionnaires de Sofina SA sont Union Financière Boël, Société de Participations Industrielles, Henex SA et Mobilière et Immobilière du Centre SA (Cf. www.sofina.be).

[2] Sur la base d'un capital composé de 5 883 773 actions représentant 6 866 044 droits de vote, compte tenu de la perte de 535 695 droit de vote double, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.